

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à 18 h 30  
en webdiffusion**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Genny PAQUETTE, Chef de division, Direction du développement du territoire (18 h 30 à 19 h)  
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant des PDQ 31 et 33  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, présente les projets de l'arrondissement qui seront soumis au vote dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Montréal.

---

**CA21 14 0151**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA21 14 0152**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA21 14 0153**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mai 2021, à 13 h**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mai 2021, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La mairesse Giuliana Fumagalli souligne que la vaccination porte ses fruits et est heureuse de constater que de nombreux citoyennes et citoyens profitent des parcs et espaces verts de l'arrondissement en cette période de déconfinement et de beau temps.

Elle mentionne qu'un déviateur de circulation a été installé sur la rue Villeray pour répondre aux besoins d'apaisement de la circulation. L'arrondissement en évaluera les impacts et des ajustements se feront au besoin.

Dans le cadre du dossier de la clôture séparant le district de Parc-Extension à la hauteur des rues Ogilvy et De Castelnau, elle a pu questionner la responsable du dossier lors du dernier conseil municipal. La Ville-centre espère que le passage rouvrira dans les meilleurs délais. Elle rappelle que le tribunal administratif du transport a statué en juin 2019 et donné l'autorisation pour la réalisation de ce passage.

Elle indique que l'arrondissement, en plus d'appuyer le dépôt d'une demande de soutien financier pour un projet de maison communautaire dans le quartier de Saint-Michel dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs du Gouvernement du Canada, étudie un projet d'agrandissement de l'aréna Howie-Morenz pour relocaliser certains organismes et identifie certains terrains vacants pour de futures constructions. Ces projets devraient répondre davantage aux besoins en locaux des organismes communautaires et s'inscrit dans l'engagement de l'arrondissement pour loger les OBNL adéquatement.

Elle souligne les efforts en matière de transition écologique qui se poursuivent notamment dans le soutien du programme de ruelles vertes, des projets de verdissement et du maintien de la brigade propreté et annonce qu'une modification au règlement sur la circulation permettra aux personnes à mobilité réduite possédant une vignette de ne pas avoir à déplacer leur voiture lors des périodes d'entretien routier.

Elle explique que le processus de création d'une société de développement commercial est en marche puisque l'arrondissement a reçu une demande de création en bonne et due forme.

Elle se réjouit de l'édiction des ordonnances pour la réalisation des événements publics, puisque cela annonce un été bien rempli, mais rappelle qu'il faudra attendre les décrets ministériels en matière de santé publique avant d'autoriser la réalisation des événements sur le territoire. Elle en profite pour

souligner divers événements qui se dérouleront durant le mois de juin, notamment la Fête nationale du Québec.

La conseillère, Mary Deros, fait mention de certaines célébrations qui se dérouleront en juin, dont, la fête des Pères, la Journée mondiale de l'anémie falciforme et le mois national de l'histoire autochtone, et rappelle l'importance d'éliminer la discrimination et les inégalités systémiques. Elle annonce qu'une clinique de vaccination éphémère sans rendez-vous pour les 12 ans et plus se tiendra les 11 et 12 juin à l'aréna Howie-Morenz.

Elle rappelle l'importance de retirer la clôture qui bloque le passage à niveau vers la rue De Castelnau afin de faciliter les déplacements des résidents et souhaite la réalisation pour le mois de septembre.

La conseillère, Rosannie Filato, tient à souligner l'apport des personnes d'origine italienne dans le développement économique, social et culturel de la Ville de Montréal à l'occasion de fête de la République italienne.

Elle remercie tous les employés qui ont contribué à devancer l'ouverture des jeux d'eau. De plus, elle rappelle que la séance d'information publique sur le plan d'aménagement du parc Jarry a eu lieu et que certains ajustements seront apportés au plan pour donner suite aux commentaires des citoyens. Une présentation publique se tiendra à l'automne.

Elle annonce le début des travaux de la rue Saint-André entre les rues Everett et Villeray qui permettront d'augmenter le verdissement, de diminuer la limite de vitesse et de créer une place publique. Ce projet est une réalisation conjointe du comité de résidents et de l'arrondissement. De plus, elle remercie les commerçants et les employés qui ont travaillé sur le projet de piétonnisation de la rue De Castelnau et rappelle que le financement provient en partie de la Ville-centre.

Le dépannage alimentaire étant un enjeu important, elle rappelle le soutien de l'arrondissement envers la Maison de quartier de Villeray et le Collectif Villeray sans faim dans le dossier de relocalisation des activités de soutien alimentaire et mentionne des possibilités de financement aux niveaux régional et fédéral.

Le prix de reconnaissance des bénévoles de l'arrondissement sera remis prochainement. Rosannie Filato rappelle que les gens ont jusqu'au 15 juin pour soumettre la candidature d'une personne engagée dans sa communauté. Elle termine en invitant la population à profiter des installations extérieures tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Le conseiller, Josué Corvil, souligne l'apport des parents dans le soutien apporté à leurs enfants et félicite tous les étudiants qui ont mené à bien leur année scolaire particulière. Il remercie les organismes, dont la Tohu, qui ont accueilli des cliniques de vaccination dans leurs installations, et tous les employés qui ont redoublé d'efforts durant cette période de pandémie et décline les journées commémoratives du mois de juin. Il invite les citoyens à faire du vélo, notamment au parc Frédéric-Back et annonce que les travaux dans les parcs Julie-Hamelin et René-Goupil avancent bien.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, fait l'annonce des journées commémoratives du mois de juin. Il explique que l'achalandage dans les parcs a triplé cette année et incite les citoyens à respecter les lieux de dépôt des déchets. Il invite les citoyens à consulter le plan d'aménagement du parc Jarry, à visiter le nouvel aménagement du parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine et annonce la réfection du chalet du parc Saint-Damase. De plus, il remercie les organisateurs de la distribution des fleurs en mai.

Il se réjouit de la construction d'un bâtiment de 26 logements dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements, du dépôt de la demande de la Société de développement commercial dans la portion est de la rue Jean-Talon et des travaux de pavage sur la rue Papineau entre les rues Everett et Jarry. Il explique que la Ville-centre travaille conjointement avec EXO et la compagnie Canadien Pacifique sur une solution permanente au passage à niveau dans Parc-Extension. Les travaux devraient se faire cet automne. Une subvention a été reçue à cet effet.

---

#### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 15, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> juin à 10 h.

Amy Darwish	690-700, rue Jarry
Celia Dehouche	690-700, rue Jarry
Johanne Assedou	Piscine Jarry
Annie Dubé	Abattage d'arbres et dommage – déneigement
Fabio Ferrarini	Contre l'installation d'un déviateur

Thérèse Nadeau	Herbe à poux
Catherine St-Germain	Sécurisation de la 16 <sup>e</sup> Avenue
Chloé Baillargeon	Marché Esposito
David Laureti	Circulation – Édicule de la station d'Iberville
Frédérique Parenteau	Traverse de chemin de fer
Madeleine Lachaine	Fosses végétalisées
Dante De Nigris	Accès à la ruelle
Yanick Chartrand-Kravitz	Trottoirs de la rue De Castelnau Passage Ogilvy
Francine Auin	Domage – déneigement
Marie-Jeanne Paré	Centre Le Boulevard
Geneviève Bastien	Commerces vacants
Pierre-Paul Tardif	Rue Saint-André - travaux

À 20 h 15, la conseillère, Mary Deros, appuyée par le conseiller, Josué, Corvil, propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

Jonathan De Luca	Rues Saint-Hubert et du Rosaire
Gerald Greco	Piste cyclable sur la rue Villeray
Sunjay Mathuria	Terrasse publique
Daniella Jovanoviv	Traverse de chemin de fer
Murielle Charles	Traverse de chemin de fer
Yan Bouchard	Zonage – Mondev
François Simard	Apaisement de la circulation – 19 <sup>e</sup> Avenue
Janie Cardinal Fernandes	Gestion des déchets et des matières recyclables
Beatrice Calmel	Plan d'apaisement de la circulation

À 20 h 45, la durée de la prolongation de la période de questions des citoyens est écoulée. La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose que les questions restantes soient répondues par courriel, ce qui est adopté à l'unanimité. La mairesse déclare la période de questions close à 20 h 45.

---

#### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 45, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

---

#### CA21 14 0154

**Motion du conseiller, Josué Corvil, intitulée « Motion pour forcer la Ville de Montréal à permettre le vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus ».**

ATTENDU que l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU que la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

- poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;
- donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021.

ATTENDU que l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU qu'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU que lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

- À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1<sup>o</sup> du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

ATTENDU que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021, intitulé la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (la « Loi »);

ATTENDU que l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 »;

ATTENDU que l'adoption de la présente motion par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU que l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU que la Ville de Montréal doit adopter le résolu permettant le vote par correspondance avant le 1<sup>er</sup> juillet;

Il est proposé par Josué CORVIL

appuyé par Mary DEROS

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande formellement au conseil municipal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs de plus de 70 ans.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère, Mary Deros, appuyée par le conseiller, Josué Corvil, demande la tenue d'un vote nominal.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mary DEROS, Josué CORVIL

**Votent contre :** Rosannie FILATO, Sylvain OUELLET

La mairesse s'abstient de voter sur cet article. En conséquence, en vertu du troisième alinéa de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, la décision sur l'article 10.09 est réputée rendue dans la négative.

L'article 10.09 est REJETÉ.

10.09

---

**CA21 14 0155**

**Rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2020 et diffusion du rapport sur le site Internet de l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO, Josué CORVIL, Sylvain OUELLET, Mary DEROS

et résolu :

de prendre acte du rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2020 et de sa diffusion sur le site Internet de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

10.10 1211803 001

---

**CA21 14 0156**

**Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1er au 7 juin 2021.**

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient au Québec du 1er au 7 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que nous devons poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a produit et rendu public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées tel que le stipule la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ., c. E-20.1);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2021, « Semaine québécoise des personnes handicapées » et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur participation à la vie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA21 14 0157**

**Proclamation de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2021.**

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les citoyens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les citoyens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la journée du 5 juin de chaque année a été désignée Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 5 juin 2021, Journée mondiale de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA21 14 0158**

#### **Proclamation de la Journée internationale de sensibilisation à la maltraitance envers les personnes âgées, le 15 juin 2021.**

CONSIDÉRANT que les aînés représentent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada et qu'à l'heure actuelle, 6,8 millions de Canadiens ont 65 ans ou plus;

CONSIDÉRANT que la violence peut prendre diverses formes, y compris la violence physique, psychologique/émotive, sexuelle et financière, ainsi que la négligence;

CONSIDÉRANT que la première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées a été lancée le 15 juin 2006 par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA);

CONSIDÉRANT que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la journée du 15 juin 2021, Journée internationale de sensibilisation à la maltraitance envers les personnes âgées et invite les concitoyennes et concitoyens à dénoncer tous les actes d'abus envers nos personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA21 14 0159**

#### **Proclamation de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2021.**

CONSIDÉRANT que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrétée la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que cette journée a été désignée afin de reconnaître la contribution des réfugiés à travers le monde ainsi que la détresse dans laquelle ils vivent;

CONSIDÉRANT que cette journée est observée par plus de 100 pays à travers le monde et qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 20 juin 2021, Journée mondiale des réfugiés, en solidarité avec les Nations Unies et l'Union Africaine.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

**CA21 14 0160**

**Accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Patro Villeray, pour l'année 2021, afin de bonifier le projet Médiation urbaine Villeray et Parc-Extension 2021, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers et approuver un projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Patro Villeray, pour l'année 2021, afin de bonifier le projet « Médiation urbaine Villeray et Parc-Extension 2021 » dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1219070006

---

**CA21 14 0161**

**Accorder une contribution financière totalisant 69 026 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, comme suit : 34 513 \$ à Vivre Saint-Michel en santé et 34 513 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 69 026 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, pour la période débutant à la signature de la convention et se terminant le 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, comme suit :
  - 34 513 \$ à Vivre Saint-Michel en santé;
  - 34 513 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1219070008

---

**CA21 14 0162**

**Accorder une contribution financière totalisant 283 734 \$ à 3 organismes de l'arrondissement, pour l'année 2021, dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes », comme suit : 200 000 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, 56 278 \$ au Patro Villeray et 27 456 \$ à Projet-Ado communautaire en travail de rue (PACT de rue) et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 283 734 \$ à 3 organismes de l'arrondissement, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, comme suit :
  - 200 000 \$ à Vivre Saint-Michel en santé;
  - 56 278 \$ au Patro Villeray;
  - 27 456 \$ à Projet-Ado communautaire en travail de rue;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1219070005

**CA21 14 0163**

**Accorder une contribution financière totalisant 140 135 \$ à 9 organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme « Animation estivale - Volets camp de jour et projet parc » et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 140 135 \$ à 9 organismes de l'arrondissement, dans le cadre du programme « Animation estivale – Volets camp de jour et projet parc » 2021, comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Projet et période</b>	<b>Montant</b>
Patro Villeray	volet camp de jour et volet parc 28 juin au 20 août 2021	17 062 \$
Centre Lasallien Saint-Michel	volet camp de jour 28 juin au 20 août 2021	7 503 \$
Créations Etc.	volet camp de jour 28 juin au 13 août 2021	6 360 \$
Corporation d'éducation jeunesse	volet parc 14 juin au 13 août 2021	5 300 \$
Espace Multisoleil	volet camp de jour 21 juin au 19 août 2021	60 355 \$
La Grande Porte	volet parc 23 juin au 18 août 2021	5 300 \$
La joie des enfants	volet camp de jour 28 juin au 5 août 2021	1 060 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	volet camp de jour et volet parc 28 juin au 20 août 2021	14 817 \$
Organisation des jeunes de	volet camp de jour	22 378 \$

Parc-Extension inc. (PEYO)                    28 juin au 20 août 2021  
volet parc  
7 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2021

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, Directrice culture, des sports, des loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219070010

---

#### CA21 14 0164

**Octroyer un contrat à Deroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Damase, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 839 317,50 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 990 394,66 \$, taxes incluses (contingences : 125 897,63 \$; incidences : 25 179,53 \$) - appel d'offres public IMM-21-03 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par    Giuliana FUMAGALLI

appuyé par    Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Deroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Damase, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 839 317,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-03 (2 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 125 897,63 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 25 179,53 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Deroc Construction inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les montants de 490 394,66 \$, taxes incluses et de 500 000 \$, taxes incluses seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218462001

---

#### CA21 14 0165

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par    Giuliana FUMAGALLI

appuyé par    Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216326001

---

**CA21 14 0166**

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 400 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : **FONDS DE LA MAIRESSE** : 250 \$ à la Fondation de l'école Gadbois; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 500 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 500 \$ au Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal; 500 \$ à Sarker Family Hope Foundation; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 350 \$ à Comédiens et Plus; 350 \$ au Festival interculturel de talents féminins; 350 \$ à Héritage Hispanique du Québec; 500 \$ au Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal; 600 \$ au Groupe des bénévoles de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> Avenue (2 activités différentes); **DISTRICT DE VILLERAY** : 500 \$ à la Fondation de l'école Gadbois, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 400 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

**FONDS DE LA MAIRESSE**

**250 \$** Fondation de l'école Gadbois—pour l'organisation d'une conférence virtuelle offerte par Kim Nunes pour mieux comprendre la douance

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION**

**500 \$** à Cuisines et vie collectives Saint-Roch—pour la livraison de repas chauds et congelés aux personnes âgées et aux familles en difficulté de Parc-Extension

**500 \$** au Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal—pour la campagne Opération Sac à Dos 2021

**500 \$** à Sarker Family Hope Foundation—pour l'achat de matériel informatique destiné aux enfants du quartier

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL**

**350 \$** à Comédiens et Plus (COPS) — pour la préparation adaptée et mise en scène dans le contexte de la COVID-19 et la présentation virtuelle du spectacle théâtrale La famille Lespinasse

**350 \$** au Festival interculturel de talents féminins (FITAF) — pour la 5<sup>e</sup> édition de son festival qui se tiendra en mode virtuel

**350 \$** à Héritage Hispanique du Québec (HHQ) — pour l'organisation d'un Pique-nique virtuel

**500 \$** au Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal—pour la campagne Opération Sac à Dos 2021

**300 \$** au Groupe des bénévoles de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> Avenue—pour la 13<sup>e</sup> édition des Promenades de Jane

**300 \$** au Groupe des bénévoles de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> Avenue—pour la corvée de nettoyage annuelle

**DISTRICT DE VILLERAY**

**500 \$** Fondation de l'école Gadbois—pour l'organisation d'une conférence virtuelle offerte par Kim Nunes pour mieux comprendre la douance

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539005

**CA21 14 0167**

**Prendre acte du dépôt de six demandes d'aide financière auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Programme Aquatique de Montréal - Volet mise aux normes 2021-2025 et adhérer aux objectifs et aux modalités du programme.**

ATTENDU que le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes 2021-2025 a pour objectif général de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du PAM - volet Mise aux normes 2021-2025;

ATTENDU que le PAM permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de réaliser les projets suivants : remplacement de la pataugeoire et réfection du pavillon des baigneurs du parc De Sienne, réfection et mise aux normes de la piscine Joseph-Charbonneau, réfection et mise aux normes de la piscine extérieure François-Perrault et de la pataugeoire François-Perrault, remplacement des jeux d'eau du parc De Lestre, remplacement des jeux d'eau du parc Champdoré et remplacement des jeux d'eau du parc Ovila-Légaré

ATTENDU que les demandes d'aide financière ont été déposées le 30 avril 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de prendre acte des demandes d'aide financière déposées par l'arrondissement dans le cadre du PAM – volet Mise aux normes 2021-2025 pour les projets : remplacement de la pataugeoire et réfection du pavillon des baigneurs du parc De Sienne, réfection et mise aux normes de la piscine Joseph-Charbonneau, réfection et mise aux normes de la piscine extérieure François-Perrault et de la pataugeoire François-Perrault, remplacement des jeux d'eau du parc De Lestre, remplacement des jeux d'eau du parc Champdoré et remplacement des jeux d'eau du parc Ovila-Légaré;
2. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ou son représentant désigné, à signer tout document relatif à une entente de financement, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1219070004

---

#### CA21 14 0168

**Autoriser une dépense maximale de 250 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour poursuivre les efforts en vue des services aux citoyennes et citoyens, dont 50 000 \$ pour l'entretien des terrains sportifs, 100 000 \$ pour le Programme d'aménagement de ruelles vertes et des projets de verdissage du domaine public et 100 000 \$ pour le maintien d'une brigade de propreté durant la saison estivale 2021.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 250 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour poursuivre les efforts en vue des services aux citoyennes et citoyens dont :
  - une dépense maximale de 50 000 \$, pour l'entretien des terrains sportifs;
  - une dépense maximale de 100 000 \$ pour le Programme d'aménagement de ruelles vertes et de projets de verdissage du domaine public;
  - une dépense maximale de 100 000 \$ pour le maintien d'une brigade de propreté durant la saison estivale 2021;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1204969017

---

**CA21 14 0169**

**Adopter une résolution visant à soutenir le dépôt d'une demande d'aide financière, par l'organisme Vivre Saint-Michel en santé, dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs du Gouvernement du Canada pour le projet de la « Maison communautaire de Saint-Michel ».**

ATTENDU que le projet de la « Maison communautaire de Saint-Michel » est un projet d'économie sociale et solidaire qui rassemble plusieurs organismes communautaires, dont un centre de la petite enfance, et qu'il bénéficie du soutien de nombreux bailleurs de fonds des milieux institutionnel et philanthropique;

ATTENDU que la réalisation de ce projet aura des retombées économiques, sociales et environnementales directes sur 2 325 familles qui verront la qualité de leurs conditions de vie considérablement accrue et qu'en termes d'employabilité, 33 nouveaux emplois seront créés et 15 emplois de qualité seront maintenus, contribuant ainsi au renforcement du réseau de services communautaires et sociaux dans le quartier Saint-Michel;

ATTENDU que le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI) est un programme national qui a pour objectif général d'améliorer l'état et la disponibilité des bâtiments communautaires au sein des collectivités canadiennes qui ont des besoins plus importants et qui sont actuellement mal desservies, et ce, tout en stimulant l'économie, en créant des possibilités d'emploi intéressantes et en assurant une harmonisation avec les objectifs du plan climatique renforcé du Canada;

ATTENDU que le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs permet à des organismes à but non lucratif de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la construction de nouveaux bâtiments communautaires publics au profit des communautés mal desservies qui ont de nombreux besoins à l'échelle du pays;

ATTENDU que l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension participe au comité de travail pour le projet de maison communautaire porté par Vivre Saint-Michel en santé, lequel répond à des enjeux locaux bien réels : le manque d'équipement collectif dans un quartier défavorisé, le manque de locaux communautaires abordables ainsi que l'absence d'un lieu permettant de regrouper des organismes et de mutualiser les services et les dépenses;

ATTENDU que le terrain ciblé pour le projet de la « Maison communautaire de Saint-Michel » appartient à la Ville de Montréal et que la construction pour ce type de projet à vocation communautaire est autorisée;

ATTENDU que la construction de la « Maison communautaire de Saint-Michel » contribuera aux efforts de revitalisation urbaine intégrée en offrant des services qui favorisent l'inclusion sociale et aident à lutter contre les injustices systémiques tout en contribuant aux efforts de transition écologique par la construction d'un bâtiment écoénergétique, résilient et performant;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. que l'arrondissement appuie le projet de construction de la « Maison communautaire de Saint-Michel » sur le site proposé qui est en négociation avec le Service de la gestion immobilière de la Ville de Montréal afin de conclure une entente autorisant le projet;
2. que l'arrondissement appuie la demande de subvention faite par l'organisme Vivre Saint-Michel en santé auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs pour le projet de « Maison communautaire de Saint-Michel ».

Adopté à l'unanimité.

30.05 1211658005

---

**CA21 14 0170**

**Adopter la résolution PP21-14003 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros civiques 15 à 19, rue Guizot Est et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages (lots 2 589 835 et 2 589 836) en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les usages prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H02-032 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 avril 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 avril 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP21-14003 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro civique 15-19, rue Guizot Est et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages sur les lots 2 589 835 et 2 589 836 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les usages prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H02-032 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- que le nombre de logements soit limité à 7;
- qu'une superficie de plancher d'au plus 125 m<sup>2</sup> soit dédiée à la fonction commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment;
- que le local commercial soit occupé par un usage autorisé dans la catégorie C.1 (1);
- que le local commercial ne soit pas muni d'équipements mécaniques émettant des nuisances sur le milieu résidentiel.

La présente autorisation sera nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1211385008

---

## CA21 14 0171

**Adopter le premier projet de résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment portant le numéro civique 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrit à l'article 234 du Règlement de zonage (01-283).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le premier projet de résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment situé au 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrit à l'article 234 du Règlement de zonage (01-283), et ce, aux conditions suivantes :

- l'espace de production de bières artisanales ne devra pas dépasser 225 mètres carrés;
- un espace commercial doit être conservé au coin des rues Jean-Talon et Waverly;

- l'espace dédié au débit de boissons alcooliques ne doit pas dépasser 200 mètres carrés et doit se situer dans un local donnant sur la rue Jean-Talon;
- la transparence de la vitrine sur Jean-Talon doit être conservée.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1216495014

---

#### CA21 14 0172

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 26 logements réalisés dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements sur la propriété portant les numéros civiques 7415 à 7475, 18e Avenue (constituée des lots 2 216 559, 2 216 560 et 2 216 571).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A005, A100, A101, A102, A103, A110, A200, A201, A300, A500 et A900 datés du 11 mai 2021, préparés par Architecture Casa, visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 26 logements réalisés dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements sur la propriété constituée des lots 2 216 559, 2 216 560 et 2 216 571 portant les numéros civiques 7415 à 7475, 18<sup>e</sup> Avenue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1218053010

---

#### CA21 14 0173

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment portant les numéros civiques 7359 à 7361, rue Drolet.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A000, A100, A101 et A300 datés du 3 mai 2021, préparés par Calce Architecture Workshop, visant l'agrandissement du bâtiment portant les numéros civiques 7359 à 7361, rue Drolet et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1218053009

---

#### CA21 14 0174

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la conversion d'un commerce en logement au rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros civiques 7255 à 7259, rue Saint-Denis.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-01 et A-02 du document intitulé « 7259, rue Saint-Denis, Montréal (Qc) » daté du 4 mai 2021, préparés par Huu-Tin Nguyen, architecte, visant la conversion d'un commerce en logement au rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros civiques 7255 à 7259, rue Saint-Denis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1216996011

---

#### **CA21 14 0175**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement, la modification des façades et le remplacement des enseignes du bâtiment portant le numéro civique 8445, avenue Papineau.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés 3/15, 6/15, 7/15, 8/15 et 12/15, préparés par BG Architectes, visant la l'agrandissement, la modification des façades et le remplacement des enseignes du bâtiment portant le numéro civique 8445, avenue Papineau et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1216495013

---

#### **CA21 14 0176**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 7210, rue Molson.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Résidence Bernard - Nouvel agrandissement au 7210 Molson, Montréal, Qc », préparés par Math solutions d'ingénierie et Miranda Cesta T.P. - Interior designer d'intérieur, datés du 24 janvier 2021, visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 7210, rue Molson et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1211010010

---

#### **CA21 14 0177**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 7115, rue Durocher.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A020, A100 à A104, A200, A201 et A500, préparés par Agapi+Alt Architectes SENC visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 7115, rue Durocher et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1216495009

---

**CA21 14 0178**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 2 étages avec construction hors toit abritant 4 logements sur la propriété portant le numéro civique 7175, avenue Louis-Hébert.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A001, A101, A102, A103, A201, A202 et A301 datés du 16 avril 2021, préparés par Luc Denis Architecte visant la construction d'un bâtiment de 2 étages avec construction hors toit abritant 4 logements sur la propriété située au 7175, avenue Louis-Hébert et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1218053006

---

**CA21 14 0179**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 8626, avenue De Chateaubriand.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A8 à A14, préparés par Francis Bouchard Architecte visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 8626, avenue De Chateaubriand et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1216495010

---

**CA21 14 0180**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie.

40.11 1211010011

---

**CA21 14 0181**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'exclure certains véhicules à la signalisation d'interdiction de stationnement relative aux opérations d'entretien routier.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'exclure certains véhicules à la signalisation d'interdiction de stationnement relative aux opérations d'entretien routier.

40.12 1214704003

---

**CA21 14 0182**

**Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination de « SDC du Petit-Maghreb » et autoriser la tenue du processus référendaire, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination de « SDC du Petit-Maghreb »;
2. d'autoriser la tenue du processus référendaire, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1211658004

---

**CA21 14 0183**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à octobre 2021.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à octobre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements

dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à octobre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;

4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à octobre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à octobre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
6. que les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1213356004

---

#### CA21 14 0184

#### Nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de nommer, à compter du 2 juin 2021, madame Nadia Delvigne-Jean à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1211658003

---

#### Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 15.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021.